Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600453-20251211-2025_12_02_06-DE

Mardi 2 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12
Date de la convocation	26 novembre 2025

PRESENTS HOUEIX Raymond, TRIBALLIER Joël, BROHAN Hervé, LABEUR Chantal, LE COURTOIS Anthony, POISSEMEUX Emmanuelle, MONNIER Karine, LE BRUN Delphine, BOURHIS Typhaine, BOLAN Alexandre, CORFMAT Jean-Pierre, FERRAND Jacky

ABSENTS
EXCUSES RETO Ronan
NON EXCUSES TRIBALLIER Stéphanie, HALLIER Cécile

Désignation du secrétaire de séance : Delphine LE BRUN

Gestion des ragondins

Délibération 2025-12-02-06

La commune ne disposant plus que d'un seul piégeur, Monsieur le Maire a proposé, lors de la réunion du 9 octobre 2025 avec les commissions Finances et Vie communale, d'établir un accord avec la société de chasse afin de les indemniser pour la capture de ces nuisibles. Les commissions ont décidé de fixer une compensation de 10 € par ragondin dans la limite de 30 prises, puis de 5 € par prise au-delà.

Le conseil doit désormais valider la mise en place de ce dispositif de compensation financière.

Après délibération il est décidé, à l'unanimité des membres présents de valider la mise en place de cette compensation financière avec la société de chasse.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 08 décembre 2025

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours

Raymond HOUEIX
MAIRE

Delphine LE BRUN
La secrétaire de séance